

TransCanada
Royal Bank Plaza, South Tower - 24th Floor
200 Bay Street
Toronto ON M5J 2J1
Tel: 416.869.2182 Fax: 416.869.2056
tom_patterson@transcanada.com



Le 29 juin 2016

Madame Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

PAR COURRIEL

Objet: Réponses de TransCanada Energy Ltd. («TCE») aux demandes d'information émanant du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement («BAPE») concernant l'audience publique du projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour de Gaz Métro Solutions Énergie S.E.C. («Projet GMI»)

Madame,

Vous trouverez ci-dessous les réponses de TCE aux questions reçues le 28 juin 2016 par le BAPE relativement à l'audience publique du projet de GMI.

[Question 1] - Avec quelle(s) société(s) aviez-vous conclu un contrat d'approvisionnement en gaz naturel pour la centrale en cogénération pour la durée du premier contrat avec Hydro-Québec?

TCE a conclu trois ententes contractuelles d'approvisionnement en gaz naturel auprès de trois différents fournisseurs pour répondre aux exigences du contrat d'approvisionnement en électricité avec HQD daté du 10 juin 2003 (l'«Entente»)

[Question 2] - Quel était le volume annuel de gaz naturel qu'il était prévu d'acheter via ce contrat? Et le montant annuel prévu pour cet achat (molécule)?

Le volume de gaz naturel acheté en vertu de chacune des ententes contractuelles variait quotidiennement, selon les besoins en charge de base pour l'opération de la centrale, tel que stipulé dans l'Entente.

[Question 3] - Quel était le coût annuel pour faire transiter le volume de gaz naturel requis jusqu'à votre centrale thermique de Bécancour (pour chaque année de service)?

Les coûts annuels pour le transport et la livraison des volumes requis de gaz naturel à la centrale de Bécancour pour chacune des années civiles pendant lesquelles la centrale était en exploitation, selon l'Entente, sont les suivants :

- 2006 : 5,3 M\$ (septembre à décembre)
- 2007 : 20 M\$

[Question 4] - Après l'interruption de la production d'électricité à la centrale, qu'est-il advenu de ce contrat?

Lorsque la production d'électricité à la centrale de Bécancour en vertu de l'Entente fut suspendue la première fois, le 1^{er} janvier 2008, les ententes contractuelles d'approvisionnement en gaz étaient terminées.

[Question 5] – Avant 2009, avez-vous revendu le volume de gaz acheté, mais inutilisé, en tout ou en partie?

- a. Le cas échéant, préciser le pourcentage revendu chaque année et le montant facturé annuellement.**
- b. Hydro-Québec était-elle facturée pour la totalité de l'achat ou uniquement sur la partie invendue (molécule et coût de distribution sur le réseau québécois)?**

La production d'électricité à la centrale de Bécancour selon l'Entente fut suspendue une première fois en janvier 2008. Précédemment à la suspension qui allait prendre effet, le gaz acheté en vertu des trois ententes contractuelles l'avait été pour exploiter la centrale, tel que le prévoyait les termes de l'Entente.

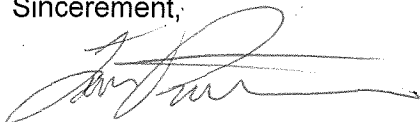
[Question 6] – Il a été précisé en audiences que votre contrat d'approvisionnement initial avait été revendu. En quelle année et à qui?

- a. Est-ce que cette vente a dû être approuvée par la Régie de l'énergie?**

Nous souhaitons obtenir des éclaircissements en ce qui a trait à cette question : à quel contrat d'approvisionnement réfère le BAPE dans le libellé de cette question?

En espérant que ces explications répondent à vos attentes, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné dans l'éventualité où des précisions vous étaient nécessaires.

Sincèrement,



Tom Patterson
Directeur, Eastern Canada Power